

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 25

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

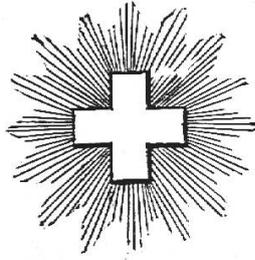
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *La protection de l'enfance. — Une leçon de grammaire — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Langue maternelle. — Méthode phonétique et épellation. — Adjectifs démonstratifs. — Calcul oral. — Orthographe. — Sujets d'examens des classes primaires supérieures (suite.) — L'enseignement de l'histoire à l'école primaire (fin.)*

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 28 mai dernier, le peuple bernois a accepté la loi sur l'introduction du Code civil suisse qui crée un nouveau droit qu'on pourrait appeler le droit de l'enfant. Les progrès de l'industrialisme, de l'alcoolisme compromettent de plus en plus la vie de famille et l'éducation des enfants. Partout on fonde des sociétés protectrices de l'enfance en vue de diriger son développement physique et de veiller à sa santé morale.

D'après l'article 24 de la nouvelle loi introductive, l'autorité tutélaire est tenue de donner un tuteur à toute personne mineure qui n'est pas sous puissance paternelle. Cette nouvelle disposition permettra de vouer une attention plus marquée aux enfants pauvres, illégitimes, etc., dont l'éducation sera surveillée par une personne responsable. Auparavant on ne donnait chez nous de tuteur qu'à l'enfant dont il fallait gérer la fortune. Le tuteur devra non seulement rendre des comptes, s'il y a lieu, mais il est tenu de faire rapport au moins tous les deux ans à l'autorité tutélaire sur la personne du pupille et sur le lieu de son séjour, en particulier, sur son développement corporel et intellectuel et sur son instruction professionnelle. (Art. 45.)

La nouvelle loi consacre le principe de l'obligation de dénoncer

les parents négligents. (Art. 25.) Ainsi lorsque des parents ne remplissent pas leurs devoirs envers leurs enfants, le fonctionnaire qui en acquiert connaissance dans l'exercice de ses fonctions a le devoir et toute personne qui l'apprend a le droit d'en informer l'autorité tutélaire. Il y a là un devoir d'intervention [qui concerne les agents de police, les membres des autorités d'assistance, des autorités scolaires, les instituteurs, les sages-femmes, etc. Il faut espérer que cette disposition légale contribuera à faire diminuer, pour beaucoup d'enfants qui ne peuvent se plaindre, l'abandon moral, les mauvais traitements, car de nombreux cas restent inconnus parce que personne ne se soucie de les signaler. L'autorité tutélaire est compétente pour prendre les mesures nécessaires quand les père et mère manquent à leurs devoirs.

Cette autorité exerce la surveillance de tous les enfants placés en pension dans la commune. Il arrive certainement que beaucoup d'enfants tombent chez d'excellentes gens, mais combien de jeunes filles et de jeunes garçons placés n'ont-ils pas ruiné leur santé à la suite d'un travail pénible, exagéré ou d'un séjour prolongé dans des locaux malsains, insuffisants? Quand il s'agira de protéger des enfants soumis à sa surveillance, l'autorité tutélaire pourra faire appel à la collaboration de sociétés ou de particuliers qualifiés pour une œuvre de ce genre. Il faut espérer que la société protectrice de l'enfance, qui s'est fondée dans le canton de Berne, étendra ses ramifications dans le Jura, ou qu'une société analogue se constituera chez nous. La loi permet aussi de créer dans la commune un tuteur officiel permanent qui exerce toutes les tutelles, surveille l'éducation des enfants naturels, contrôle les familles qui prennent des enfants en pension. Ce fonctionnaire sera convenablement rétribué par la commune. Comme on le voit, l'enfant acquiert par le nouveau Code civil suisse plus de droits; sa personnalité se dégage et s'affirme toujours plus. C'est un motif pour le corps enseignant de le traiter avec toujours plus de respect, mais avec non moins de fermeté. Le devoir aussi est de veiller sur lui dans sa famille et dans son entourage, afin de l'enlever, s'il le faut, à l'ambiance délétère qui opprime son corps, abrutit son âme ou souille son esprit.

H. GOBAT.

UNE LEÇON DE GRAMMAIRE

La classe en action.

Dans les deux classes, il est question des *verbes impersonnels*. Transportons-nous successivement dans chacune d'elles.

Voici comment la leçon se passe dans la première, dit M. Sévajol dans *Le Volume*. Le maître écrit au tableau les expressions « Il neige, il pleut, il grêle » que les élèves répètent en chœur. On les entend conjuguer ensemble, la voix traînante : Hier, il neigeait... etc. ; hier, il a neigé... ; demain, il neigera, il grêlera, il pleuvra (que certains prononcent il pleuvera par ressemblance phonétique). Le maître les reprend, corrigeant après la faute, puis la leçon commence. Vite, une définition : « Les verbes impersonnels sont des verbes qui ne se conjuguent qu'à la troisième personne du singulier. — On ne dit pas : je pleus, tu pleus, mais seulement il pleut. »

Remarquez que cette définition est fautive car elle ne correspond nullement à l'appellation de « verbes impersonnels » employée par le maître.

A nouveau, oralement, les élèves conjuguent ; l'exercice écrit est une conjugaison, car « que faire à propos d'un verbe à moins qu'on ne conjugue » ? Les enfants déroulent donc la série des temps du verbe neiger, et les étourdis (?) font par écrit la faute inévitable « neigait » au lieu de « neigeait » sur laquelle on a omis d'attirer leur attention.

Un temps se passe ; on corrige ; il y a des fautes : le maître est mécontent. Voici maintenant arrivé le moment de l'analyse. Alors, ô comble de l'illogisme, on entend cette stupéfiante réponse, faite en commun par la classe entière :

« Il pleut ; il : pronom *personnel*, 3^e *personne* du singulier, sujet de pleut. »

« Pleut : verbe *impersonnel* pleuvoir, temps présent, 3^e *personne* du singulier. »

La routine et le pittacisme règnent dans cette classe.

On *cause* aussi de verbes impersonnels dans l'autre classe, mais de tout autre manière. Le temps changeant de février attire la curiosité des enfants : c'est le thème de la conversation, exercice d'élocution préparatoire de la leçon.

En commun, guidés par le maître, les élèves élaborent ce texte qu'ils intitulent « Temps de février » :

« Tous ces jours-ci, il a neigé, il a venté. La bise aigre d'hiver sifflait. Hier le temps changea plusieurs fois. Le matin, il neigeait ; à midi, il faisait beau ; tout l'après-midi, il plut sans discontinuer.

« Aujourd'hui, il fait encore vilain : il pleut, il pleut. Mon camarade n'est pas content : il s'ennuie parce qu'il craint de ne pouvoir sortir demain avec son père. »

La leçon commence. — De quoi est-il sujet dans ce texte ?

— Du temps, puis de Paul.

— Que dites-vous du temps ? — On en montre les variations, pendant le mois de février, ces jours-ci... hier, aujourd'hui.

— Distinguer les mots qui énoncent ces variations ? — Ce sont des verbes ou des expressions verbales...

— Quelles idées exprimez-vous sur Paul ? — Paul est mécontent... Paul s'ennuie... Paul craint de...

— Y a-t-il toujours Paul ? — Non, Monsieur, le mot « il » tient sa place, c'est un pronom personnel...

— Cherchons les pronoms personnels du texte ? — Voyons, Louis, vous soulignez « il » devant « a neigé » : cherchez de quelle personne, de quel animal ou de quelle chose le mot « il » tient la place.

— Armand, vous voulez répondre ?... Le sujet est temps ?... Croyez-vous ? C'est le temps qui a neigé, qui a venté ?... Non... Ainsi, voyez-vous, ce verbe neiger est précédé du pronom « il » qui ne représente aucune personne, aucun sujet réel ¹. C'est un verbe *sans personne*, c'est un verbe impersonnel. Répétez ensemble : dans l'expression « il a neigé », le pronom « il » ne représente aucun sujet réel.

— Alors, Monsieur, « il » n'est pas un pronom, puisqu'il ne tient la place d'aucune personne ? ²

— Très juste, Alfred. Votre observation prouve l'attention et la réflexion. « Il » est simplement un mot. J'avais dit « pronom » par ressemblance avec le pronom « il » dont nous avons parlé tout à l'heure au sujet de Paul, à la fin du texte. Mais j'avais raison : écoutez un peu, car c'est de l'histoire de notre vieille langue française dont je vais vous entretenir.

Vers le ^{xii}e siècle, au moyen âge, à cette époque où nos aïeux remplacent leurs églises romanes par de merveilleuses cathédrales gothiques, ils transforment aussi notre langue. Avant, on disait « neige, pleut » comme « travaille, écoute » sans pronom.

Lentement, en prenant modèle sur le latin, langue mère de notre langue, l'habitude s'établit de placer devant le verbe un pronom variable suivant la personne. On dit alors et depuis « je, tu, il ou elle travaille » et par analogie s'emploie la forme « il pleut ».

C'est le même vieux mot « il ». Gardons-lui son titre de pronom en nous rappelant que, dans un verbe impersonnel, il ne représente aucun sujet réel.

Parfois, on analyse « neige » verbe unipersonnel. La raison en est simple et découle de mon explication. Puisqu'on ne trouve ce verbe « neiger » que précédé du pronom « il », c'est bien un verbe à une seule personne, ou « unipersonnel ».

Analysez donc, au double point de vue du sens et de la forme, « il a neigé » : verbe impersonnel ou unipersonnel, mode indicatif... temps passé composé.

Continuons l'analyse...

Mes chers collègues, la première classe que je vous ai présentée était fictive, heureusement ; vous avez vu comment se déroulait la deuxième : efforcez-vous donc de la réaliser effectivement dans votre propre classe, à chacune de vos leçons de grammaire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Lausanne.** — *Direction des écoles 1910 (suite).* — *Ecole de la Forêt.* — Ouverte le 30 mai, elle s'est fermée le 7 septembre et a duré ainsi 3 mois et 7 jours. Elle a été suivie par 41 élèves dont 33 filles et 8 garçons. C'est sa qua-

¹ Grammaire BRUNOT-BONY. 3^e livre, p. 124. — ² Remarque faite par un élève.

trième année d'existence. Malheureusement l'été pluvieux de 1910 n'a pas permis de jouir de la forêt comme les années précédentes. Il a fallu même discontinuer la classe pendant trois jours au commencement de juillet, à cause du mauvais temps. Malgré ces circonstances défavorables, la fréquentation a été bonne, même pour les enfants malades. Les élèves sont heureux de suivre leur classe et ne s'absentent qu'à contre-cœur.

L'heureuse influence de la vie en plein air s'est manifestée par l'augmentation du poids et du total de l'hémoglobine qui a été ramené pour tous à la normale, à une exception près. L'essai fait en 1910 de continuer l'école de la forêt pendant les vacances a été jugé excellent.

L'institution de l'école de la forêt est une création essentiellement lausannoise. Elle fait honneur à M. Schnetzler, directeur des écoles, qui en avait pris l'initiative, il y a 4 ans.

Natation. — La ville de Lausanne continue à faire donner des leçons de natation. Les élèves des premières classes ont reçu dix leçons et ceux des secondes classes, cinq.

D'après un tableau comparatif, on voit que dans les premières le 87 % des élèves savent nager, tandis que dans les secondes, ce chiffre atteint le 39 %. Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants.

Douches scolaires. — Le service des douches a fonctionné durant toute l'année. En résumé, 41 classes de garçons ont bénéficié de cette faveur pour un total de 24 273 douches, et 41 classes de filles pour 17.011 douches.

Ecole ménagère et professionnelle. — Les deux classes parallèles ont commencé avec un total de 79 élèves. Les cours se sont terminés avec 59 élèves soit 9 de moins que l'année dernière.

Toutes les élèves des classes ménagères ont suivi avec régularité les cours de cuisine. Elles y ont préparé 3078 dîners, dont 480 ont été consommés par des pensionnaires et des visiteurs, les autres par elles-mêmes.

Les dîners ont coûté en moyenne par personne fr. 0,57. Ils ont rapporté la somme de fr. 1 970,30. La discipline n'a pas laissé à désirer ; les élèves montrent généralement beaucoup d'entrain à la cuisine.

Voici le témoignage rendu par l'expert fédéral sur la marche de l'école ménagère de Lausanne :

« L'école ménagère pour les jeunes filles des classes supérieures est très bien organisée. Deux classes parallèles rivalisent de zèle et l'expert a vu avec plaisir les différents travaux exigés par un programme bien établi. L'enseignement culinaire est pourvu d'une installation pratique et c'est un plaisir de voir travailler les jeunes filles sous les ordres d'une excellente maîtresse ».

Hygiène scolaire. — Mentionnons encore en terminant l'enquête dentaire de M. le Dr Wellauer, autorisée par la Direction des Ecoles. Elle a porté sur 2033 enfants dont 90 ont été reconnus indemnes et 1 943 atteints de carie dentaire.

Nombre de dents examinées : 46 473. Saines 33 432, cariées 13 031.

Voici les conclusions de M. le Dr Wellauer qui peuvent s'appliquer partout :

1^o Une bonne dentition est d'une grande importance au point de vue de la nutrition et de la santé générale sans parler de la phonation et de l'esthétique.

2^o L'état général de l'appareil masticatoire chez les enfants est mauvais.

3^o Les soins préventifs et curatifs seraient désirables.

4^o Les autorités sont donc autorisées à intervenir et en ont même le devoir.

5^o Les mesures préventives pourraient être prises :

a) en instruisant le public par des conférences, ou autres moyens, sur l'hygiène buccale ;

b) en éduquant les enfants par le canal du corps enseignant et des parents.

6^o Les soins curatifs pourraient être donnés :

a) par des cliniques dentaires scolaires gratuites ;

b) par des praticiens de la localité (ou du dehors s'il n'y a en pas sur la place) avec subventions proportionnelles.

7^o Il y aurait lieu d'établir un inspectorat dentaire, à l'instar de l'inspectorat médical, avec fiches ou carnets.

Après une fort intéressante discussion, la Commission d'hygiène scolaire est arrivée à la conclusion qu'il y avait lieu de créer à Lausanne une clinique dentaire gratuite pour les écoles.

Il existe d'ailleurs des cliniques dentaires à Zurich et Lucerne. St-Gall étudie actuellement la question de la création d'une institution de ce genre.

M. le Dr Barraud a communiqué également à la Direction des écoles un remarquable rapport sur l'enquête qu'il a faite dès 1907 sur la surdité.

Maîtres et parents en pourront faire leur profit, car le travail de M. le Dr Barraud sera publié.

Sur 2 425 enfants examinés, 46, 5 % entendent normalement et le 41, 2 % d'une oreille seulement. Le 12, 6 % des enfants sont partiellement sourds des deux oreilles et le 24, 7 % d'une oreille seulement,

Ces résultats sont assez semblables à ceux obtenus dans les différents pays. Il a été constaté à Lausanne comme ailleurs que les adultes entendent mieux que les enfants.

Plus encore que l'institution d'une clinique dentaire gratuite, la prophylaxie de la surdité est une chose importante et urgente, car on ne saurait exagérer dans l'enseignement l'utilité de posséder un bon organe auditif. On est surpris de voir combien d'enfants perdent une partie de la leçon du fait que leur ouïe est défectueuse et cela parce que le maître ou la maîtresse, mal informés de ces lacunes, n'ont pu les placer en conséquence. Souvent même des punitions imméritées peuvent être infligées à des élèves qui n'entendent qu'à demi et qui sont accusés à tort d'inattention ou d'étourderie.

Ne serait-ce que pour mener à bien des enquêtes semblables à celles qui sont faites à Lausannes pour les oreilles, les yeux et les dents, l'institution d'un médecin des écoles s'impose de plus en plus dans toutes les localités du canton. Une fois organisé, il faudra exiger que ce service se fasse régulièrement au lieu de rester le plus souvent un rouage purement décoratif.

H. GALLOZ.

NEUCHÂTEL. — **La Formation et le Perfectionnement du Corps enseignant primaire.** *Conclusions du rapport de la Section du Val-de-Travers.* —

1. La préparation actuelle du Corps enseignant primaire est insuffisante.

2. Il y aurait lieu de considérer deux périodes dans cette préparation :

a) La première serait consacrée essentiellement au développement intellectuel des candidats ;

b) La deuxième aurait principalement pour but de donner à ceux-ci une culture professionnelle suffisante.

3. L'acquisition des connaissances générales répartie sur trois années d'étude se ferait dans les écoles normales de district. Cet enseignement serait contrôlé par des examens trimestriels ou annuels organisés dans les dites écoles. L'Etat s'y ferait représenter. Les examens au chef-lieu, qui terminent actuellement la préparation des instituteurs et des institutrices et qui causent fréquemment un surmenage fâcheux, si ce n'est funeste, seraient supprimés.

4. A la fin de cette première période d'études, il serait délivré aux candidats qualifiés un « Brevet d'Etat, de connaissances. »

5. Une quatrième année d'études serait instituée pour ceux et celles qui veulent se consacrer à l'enseignement primaire. Au moyen d'écoles d'application organisées au chef-lieu, les futurs instituteurs et institutrices se prépareraient sérieusement à entrer dans la carrière pédagogique. Ils suivraient également à l'Université des cours de pédagogie, de psychologie. A la fin de cette année, si les résultats sont satisfaisants, il serait délivré un Brevet d'Aptitude pédagogique donnant droit d'enseigner dans le canton. §

6. Pour être candidat à ce dernier brevet, il faut avoir 19 ans dans l'année civile.

7. Le perfectionnement professionnel du Corps enseignant se poursuivra par les soins des sections pédagogiques. Elles devraient consacrer une partie de chaque séance à l'audition de leçons choisies à tour de rôle dans tous les degrés de notre organisation primaire.

8. Des cours relatifs à certaines branches du programme, branches laissées généralement en souffrance : dessin, chant, devraient être organisés sous la direction de personnes compétentes en la matière.

9. Le Corps enseignant, tout en reconnaissant les sacrifices que s'imposent les Communes et l'Etat, se permet cependant de désirer une situation telle qu'il puisse vouer tout son temps à sa tâche d'éducateur.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Normandie, par A. Albert Petit (un volume in-8° de 256 pages, avec gravures hors texte, Boivin & Cie, Editeurs, 5, rue Palatine, Paris, 3 fr.).

Au moment du millénaire de la Normandie, cet élégant volume qui s'adresse à tous et qui est accessible à tous, ne peut être que le bienvenu. Croirait-on qu'il n'existait jusqu'ici aucune histoire d'ensemble de la Normandie ? Celle-ci, sous sa forme alerte, mais soignée et précise, paraît donc appelée à combler une lacune. Tout appareil d'érudition en a été écarté, mais les gens du métier n'au-

ront pas de peine à s'apercevoir qu'il ne s'agit pas d'une œuvre de circonstance. L'auteur, notre collaborateur et ami, professeur d'histoire dans un grand lycée de Paris, est au courant des travaux qui ont paru avant le sien et ne se fait pas faute d'y ajouter sur plus d'un point. Bien qu'il ait caché sa documentation avec autant de soin qu'on en met parfois à l'étaler, on sent, comme dans tous les travaux antérieurs de M. Petit, qu'il a bâti sur un terrain solide.

De la Renaissance au Christ, par Spemann. Genève, chez Jeheber.

Sous ce titre, un étudiant moderne développe l'évolution religieuse qu'il a subie ; après avoir vainement cherché à satisfaire les besoins de son âme en cultivant les Beaux-Arts et en étudiant les grands hommes du passé, il trouve la Bible, et par elle le Christ, désormais son ami, son maître. Cette brochure étonne au premier abord par le ton exalté qui y domine, mais elle laisse l'impression nette qu'on est en présence d'un jeune homme sincère, débordant de vie, assoiffé d'idéal, qui sait ce qu'il veut et ce qu'il croit. En somme, travail original, intéressant, bienfaisant.

J. P.

Le respect de la femme, par Frank Thomas. — Genève, chez Jeheber.

Tout homme devrait lire cela ; s'il ne le sait déjà, il apprendra que la femme est son ange gardien : son ange sous les traits d'une mère, puis sous ceux d'une sœur, d'une épouse, d'une fille et même d'une petite-fille. Il apprendra à la respecter en la traitant comme son égale ; il la rendra plus forte, plus digne, meilleure en gagnant lui-même en force, en dignité, en bonté. — La brochure de M. Thomas est morale au premier chef ; de plus, elle est très captivante, jeunes et vieux y trouveront leur plaisir.

J. P.

M. William Martin, s'est attaqué à un problème vital du droit public et de la politique : *La liberté d'enseignement en Suisse* (un vol. in-8, librairie Payot et Cie, Lausanne). Il justifie dans son introduction le choix d'un sujet qui ne paraît pas préoccupant dans notre pays en montrant que l'infiltration inévitable des idées étrangères peut poser ce problème brusquement et peut-être bientôt à notre opinion publique. M. Martin, après une étude générale de la question dans ses données théoriques, et un aperçu sur la situation de l'enseignement privé à l'étranger, s'est efforcé de démontrer qu'une interprétation saine et rationnelle de la Constitution fédérale faisait de la liberté d'enseignement l'une des libertés les plus solidement garanties de notre droit public. Il a fait cette démonstration sur la base des articles 31 et 33 de la Constitution fédérale, garantissant la liberté du commerce et de l'industrie ainsi que de l'article 49 concernant la liberté de conscience. Il a montré, en passant, combien peu l'école neutre est de nature à satisfaire les consciences chrétiennes averties. On voit que cet ouvrage pose des questions de la plus haute importance et ne les résoud pas toutes dans le sens des opinions courantes.

Reçu : Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande, Serix, près-Oron (Vaud). 47^{me} Rapport 1909-10.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Méthode phonétique et épellation.

Voulez-vous permettre à une régente, qui blanchit sous le harnais, de vous présenter quelques observations sur la manière d'enseigner la lecture dans nos écoles? Longtemps, j'ai hésité à le faire; cependant, du choc des opinions jaillit la lumière... Il faut donc la dire, son opinion, et la voici : c'est celle de l'auteur du premier rapport favorable à l'introduction de la méthode phonétique, il y a quelque trente ans.

J'ai entendu, par les fenêtres grandes ouvertes d'une des classes du canton, des enfants lisant à haute voix et dans un bel ensemble, le mot *maman* ; ils le faisaient en disant : *Me-a...ma* ; *me-a-ne...man*. J'avoue que j'en suis restée stupéfaite, car cette manière de lire ne correspondant ni à la méthode d'épellation, ni à la méthode phonétique, je ne savais quel nom lui donner. En effet, l'ancienne méthode de lecture par épellation nomme les lettres par leur nom, *a*, *bé*, *cé*, etc., et indique, sous forme de mémorisation, le son à donner aux lettres assemblées en syllabes et en mots. Cette méthode, il faut la saluer en passant, car, si on l'a remplacée par une autre plus rapide, elle avait sa logique, et par elle des générations respectables ont été introduites dans le grand pays de l'instruction.

Mais le phonétisme, comme son nom l'indique, procède par sons et veut que, sans indiquer le nom de la lettre, l'enfant n'en prononce que le son. C'est là que l'on est tombé dans l'erreur, car en disant : *me-a-ma*, on a simplement changé le nom des lettres et conservé l'épellation. Ensuite, en disant que la syllabe *man* est formée des sons *me-a-ne*, on commet une faute contre la méthode phonétique, qui indique que les sons *ai*, *an*, *in*, *on*, *ou*, etc., ne se décomposent pas. La syllabe *man* doit donc se lire *an*, précédé du son *mme*, ce qui donne *man*. Une autre erreur consiste à donner les sons *me-a-ne* sous le nom de *man*, car *me-a-ne* se prononcent *mane* et non pas *man*.

La méthode phonétique a montré sa supériorité sur sa devancière par la plus grande rapidité de la lecture, immense avantage dans l'instruction élémentaire, car le temps gagné pouvait être employé à des leçons de choses et de langage. Mais, comme pour la pomme de terre, que certaines personnes voulaient faire servir à tout, même à faire du pain, on a cru qu'en adoptant le phonétisme comme moyen de lecture, on devait l'appliquer aussi à l'orthographe. C'était une erreur, à cause des sons homonymes *f*, *ph*, *ai*, *ei*, *è*, etc., que renferme notre langue. L'essai a dû être abandonné, et dès lors on est resté dans l'hésitation, croyant se rendre coupable de lèse-phonétisme en épelant, et ne trouvant pas par quoi remplacer cette méthode condamnée. Les maîtres se plaignent et demandent que l'on revienne à l'ancien temps...

Eh bien, le remède est simple : le phonétisme est une méthode de lecture, bonne, qu'il faut conserver; mais ce n'est qu'une méthode de lecture, et pour l'orthographe il faut reprendre l'épellation. Les deux moyens ne sont pas incom-

patibles. Ne changeons pas le nom des lettres, d'abord ; le *b* s'appelle *bé*, et le *c* s'appelle *cé*, etc. ; mais disons aux enfants, ce qu'ils comprennent fort bien, que chaque lettre a un son, que le *b* se lit *bbe*, que *r* se lit *rre*, etc. Et voyez comme ils seront enchantés de savoir que le chat dit aussi *ffe* lorsqu'il se fâche ; que la roue chante *rrre*, que la vache à l'étable fait *mme*, et que les mouches, contre les vitres, nous enseignent *zzze* ! Ainsi, on trouvera le son *mm...a*, de même que le son *mm...an* du mot *maman* sans qu'il soit besoin de rien dénaturer.

Ici, je dois remercier notre Département de nous avoir donné le syllabaire actuel, si délicieusement artistique, auquel je ferais cependant une petite critique, celle de n'avoir pas assez de syllabes isolées ; car pour les intelligences engourdies, les mots s'apprennent plus vite par cœur à force de les répéter.

Et maintenant, l'orthographe, c'est-à-dire l'épellation, n'est pas une difficulté, car on a eu soin, en lisant les syllabes phonétiquement, de faire indiquer aux enfants les lettres qui forment ces syllabes : Quelles lettres faut-il pour *pa* ? Il faut *p...a* ; quelles lettres faut-il pour *man* ? Il faut *m...a...n*. Ces exercices, combinés avec l'écriture des mêmes syllabes au tableau par les élèves, donnent de très bons résultats et apprennent aux élèves à épeler sans que cela nuise à la rapidité de leur lecture.

NAUSICAA.

Adjectifs démonstratifs.

Esquisse d'une leçon de grammaire ayant comme point de départ le propre langage des élèves, c'est-à-dire allant, par l'observation, du connu à l'inconnu, de l'exemple fourni par l'élève lui-même à la règle qui en découle, d'après la méthode déductive adoptée au Congrès de St-Imier, en 1910.

Quand vous voulez montrer à votre camarade un corbeau sur un arbre, comment lui dites-vous ? Après différentes réponses on arrive facilement à une de ce genre-ci : Vois-tu *ce* corbeau sur *cet* arbre ?

Faire écrire cet exemple au tableau noir. Quel est le mot qui sert à montrer le corbeau ? — C'est le mot *ce*. — Quel est celui qui montre l'arbre ? — C'est le mot *cet*. Qui veut montrer de même une hirondelle sur une maison ? — Regarde *cette* hirondelle sur *cette* maison. Faire trouver le rôle des deux mots : *cette*. Écrire au tableau noir par un élève. Mettre au pluriel ces deux phrases. Montrer le rôle du mot *ces*. A quoi servent donc tous ces mots ? — Ils servent à montrer. — Comment croyez-vous qu'on les nomme ? — Après quelques explications, les élèves ne manquent pas de trouver la réponse.

Pourquoi a-t-on dit *ce* pour montrer le corbeau et *cet* pour l'arbre ? Serait-ce agréable à l'oreille si l'on disait : *ce arbre*. Trouvez d'autres exemples où vous emploieriez *ce*. Même question avec *cet*. Par quelle lettre commencent ces mots ? Faire déduire la règle de ces exemples. Montrez des choses avec le mot *cette*. — Ce mot va donc devant tous les noms féminins. Avec *ces* ? — Il va avec tous les noms au pluriel. Déduisez les différentes règles.

Exercices d'application.

H. VILLEMEN.

CALCUL ORAL

Degré intermédiaire

Récapitulation II, 1^{re} centaine, Multiplication

1. Les bancs de notre classe sont à deux places. Combien d'élèves peuvent s'asseoir dans 6, 7, 9, 4... 20, 30. 50... 12, 15, 18, 24 de ces bancs ?
2. Un triangle a trois côtés. Combien de côtés auront 4, 7, 6... 20, 30... 13, 15, 18, 29, etc., triangles.
3. Combien de roues auront 7, 9, 8... 20, 10... 12, 14, 23, 25, 16 chars ?
4. Combien y a-t-il de doigts dans 6, 4, 8, 9... 10, 20... 11, 13, 15, 17 mains ?
5. Combien un ouvrier a-t-il fait de journées s'il a travaillé 9, 7, 5, 8, 10... 12, 14, 13, 16 semaines ? (semaine de 6 journées)
6. Combien y a-t-il de jours dans 5, 2, 7, 8, 6, 4, 10, 9, 13 semaines ?
7. Une maison a 8 fenêtres. Combien de fenêtres auront 5, 3, 4, 7, 6, 8, 9, 12 maisons semblables ?
8. Un ouvrier travaille 9 heures par jour. Combien d'heures travaillera-t-il en 4, 2, 7, 3, 5, 10, 6, 11, 8 jours ?
9. Combien y a-t-il d'unités dans 2, 4, 7, 5, 8, 3, 6, 10 dizaines ?
10. Combien y a-t-il d'œufs dans 1, 3, 4, 2, 8, 7, 5, 6 douzaines ?
11. Combien de jours font 7 semaines et 6 jours ? (55 j.)
12. Un tailleur a confectionné 4 gilets à 12 fr. Combien doit-il gagner encore pour payer une dette de fr. 100 ? M. à L. (fr. 52.)

ORTHOGRAPHE

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

M. Benjamin Vallotton publie dans *La Cloche*, une série de « Croquis de voyage » qui seraient des lectures très intéressantes et suggestives à faire en classe à la suite de leçons de géographie sur la Turquie. Nous en extrayons le fragment suivant qui servira de texte à des exercices d'orthographe.

Pierres croulantes

Après un étrange repas pris en plein Stamboul, repas formé de ratatouilles préparées à la turque, nous voilà partis pour les *Grandes Murailles* élevées, au moins en parties, par Constantin, au quatrième siècle. Elles enserrent encore Constantinople sur une longueur d'une dizaine de kilomètres.

Il fait une chaleur accablante qui tombe d'un ciel implacablement bleu. Tête basse, soulevant un épais nuage d'une poussière plus blanche que le plâtre, deux chevaux souvent fouaillés nous entraînent de fondrière en fondrière, au travers d'un paysage désolé, brûlé, coupé de crevasses, de carrières béantes, peuplé de chiens sauvages, de chèvres barbues réfugiées à l'ombre des cyprès ou des sycomores. Des gamins jouent au fond des fossés, au milieu des éboulis de pierres tombées des remparts, sans trop se soucier ni des serpents, ni des vagabonds endormis en plein soleil... Et les tours découronnées d'une partie de leurs créneaux, percées de mâchicoulis où s'accrochent les orties, et les murailles défoncées par

les obus, lézardées par les tremblements de terre, et qui laissent couler par leurs blessures une terre plus rouge que le sang, et les chemins de ronde barrés par un inextricable réseau de ronces, et les portes effondrées, et les croix mutilées se succèdent sous la divine lumière d'Orient, dans une monotonie splendide. Et l'on voit par les yeux de l'imagination Sarrasins, Avars, Hongrois, Bulgares, Croisés et Turcs monter à l'assaut, les corps se tordre, s'éteindre... Du bout de son fouet, le cocher somnolent nous montre l'endroit où le drapeau vert du Prophète fut planté sur la muraille vaincue. Près de cinq cents ans se sont écoulés depuis que la Croix a été précipitée de la coupole de Sainte-Sophie sur le pavé. Et chaque soir, du haut de quatre cents minarets, monte le cri des Muezzins : « Allah est Allah et Mahomet est son prophète ! »

La nature a oublié les heures de carnage, le fracas des bombardes, le cri des rauques trompettes ; des melons mûrissent sur les terrasses où l'on s'égorgeait ; des mûriers, des grenadiers ombragent les glacis ; et les ânes gris, les moutons broutent les saxifrages poussés aux fentes des bastions démantelés. Cependant des tombes éparses, des murs, entièrement construits de pierres funéraires encore couvertes d'inscriptions, donnent à ce cadre unique une hautaine tristesse.

B. VALLOTTON.

VOCABULAIRE. — ratatouille — à la turque — enserre — fouaillé — cyprès — sycomore — éboulis — créneau — mâchicoulis — obus — lézardé — inextricable — effondré — minaret — fracas — glacis — saxifrage — bastion — démantelé — funéraire.

STAMBOUL, quartier turc de Constantinople, situé au sud de la Corne d'Or, vis-à-vis de Para et de Galata, et renfermant le palais du sultan et l'église de Sainte-Sophie. Mot venu des Grecs, qui disaient en se rendant à Constantinople : « Is-tam-bol », c'est-à-dire : « Je vais à la ville. » — CONSTANTIN, empereur romain de IV^{me} siècle, qui se convertit au christianisme vers l'an 323, choisit l'ancienne Bizance pour siège d'un gouvernement qu'il voulait absolu, l'enrichit des dépouilles de la Grèce et de l'Asie, et donna à sa nouvelle capitale le nom de Constantinople. — SAINTE-SOPHIE, église inaugurée au VI^{me} siècle à Constantinople, est un des plus beaux édifices de l'art byzantin. Elle fut transformée en mosquée au XV^{me} siècle, les Turcs y ajoutèrent des minarets et en badigeonnèrent les mosaïques avec du lait de chaux. — ALLAH, nom donné à Dieu par les Musulmans. — LE MUEZZIN est un prêtre musulman dont les fonctions consistent à appeler les fidèles à la prière, du haut de la galerie circulaire qui entoure les minarets des mosquées.

Blanche MAYOR.

COMPTABILITÉ

Classes primaires supérieures. — Examens de 1911.

1^{re} année.

L'agriculteur Bex meurt, laissant à ses 7 garçons la succession suivante qu'ils auront à se partager également.

1. Bâtiment avec logements, écurie, grange, terrain, etc., fr. 27 600.—
2. Un verger de 13,64 a. à fr. 2,50 le m². — 3. Trois places d'une surface totale de 146,20 m² à fr. 10,50 le m². — 4. Un pré de 95,4 m. sur 36,5 m. à fr. 70,50

l'a. — 5. Un dit de 49,5 m. sur 24,5 à fr. 5646 l'ha. — 6. Quatre champs d'une superficie totale de 195,6 a. à fr. 46,50 l'a. — 7. Un bois de 756,25 m. de long sur 34 m. de large à fr. 0,04. — 8. Un dit en forme de triangle ayant 159,8 m. de base et 157 m. de hauteur à fr. 4,20 l'a. — 9. Une vigne de 32,3 a. à fr. 0,50 le m². — 10. Une dite de 26,72 a., à fr. 0,45 le m². — 11. Deux chevaux, ensemble fr. 1875. — 12. Huit vaches valant fr. 6214. — 13. Six génisses et veaux estimés fr. 1978. — 14. Deux porcs, fr. 196. — 15. Un clapier, fr. 35. — 16. Une basse-cour, fr. 75. — 17. Plusieurs chars, fr. 1000. — 18. Les outils, instruments, etc., fr. 900. — 19. L'argent en caisse, fr. 515,50. — 20. Une créance de fr. 2978,50 avec les intérêts au 4 1/2 % pendant 1 1/2 an. — 21. Un carnet de caisse d'épargne de fr. 285. — 22. Un total de petites créances de fr. 946, valant le 45 % de leur valeur réelle.

Le passif se compose de :

- a) une hypothèque de fr. 8060, avec les intérêts au 4 1/4 % pendant 15 mois.
- b) une dite de fr. 3500, plus les intérêts au 4 1/2 % durant 4 mois 10 jours (année commerciale).
- c) un total de notes impayées ascendant à fr. 375,75.

Quelle sera la part de chacun des enfants d'après le prix de taxe?

(R., fr. 7630,10.)

2^{me} année.

Etablir le Livre de Caisse de V. Maillard, négociant en gros, pour la semaine du 20 au 25 mars 1911, d'après les données ci-après :

Le 20. — Avoir en caisse fr. 1415,60; vendu au comptant à Cevey 5 sacs sucre déchet, de 50 kg. net chacun, à fr. 0,48 le kg., escompte 5 %; frais pour traite Girard protestée, fr. 9,60; versement à la B. C. V., fr. 600; encaissé montant traite Favon, fr. 967,50.

Le 21. — Vendu au comptant à Chalet 10 sacs de café de 60 kg., tare 2 %, à fr. 1,45 le kg. net, escompte 3 %; payé traite Lambert de fr. 840, plus 1/8 % de commission; vendu au comptant à Richard 20 caisses savon blanc, de 102 kg., tare 15 %, à fr. 65 les 100 kg., net, escompte 5 %.

Le 22. — Payé lettre de change Chavan, fr. 624; encaissé bon Etat de Vaud, fr. 1246,40; vente au comptant à Robert, 8 balles de riz de 100 kg., poids brut pour net, à fr. 32 les 100 kg., escompte 2 %.

Le 23. — Payé traite Fischer de 514 marcs, au cours de fr. 123,75, et 1/4 % de commission; réglé loyer 2^e trimestre, entrepôts et bureaux, fr. 975; fait escompter par B. N. effet Bertini, de fr. 1850, échu le 15 mai, à 4 3/4 % l'an.

Le 24. — Prélèvement pour compte personnel fr. 350; vendu au comptant à Longchamp : a) 5 caissons raisins secs de 15 kg. chacun, tare 2,5 kg. par caisson, à fr. 210 les 100 kg. net; b) 12 caisses macaronis, de 56 kg. chacune, tare 3 kg. par caisse, à fr. 75 les 100 kg. net; il est fait un escompte de 3 % sur chacune de ces deux ventes.

Le 25. — Encaissé coupons semestriels 5 obligations Hôtel Mirabeau, de fr. 500, à 3 1/2 % l'an; payé honoraires des deux commis pour mois courant, fr. 390; payé traite Rollier, Londres, de 45 L. st., au cours de fr. 25,16, avec 1/6 % de commission; encaissé solde de compte Chavannes par fr. 345,50.

Quel est l'avoir en caisse après cette dernière opération? (R. fr. 3147,30)

(Communiqué par F. M.)

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE (*Fin.*)

Voir Nos 21 et 23 de l'*Educateur*

LOUIS XIV (1643-1715.)

Conclusion sur les guerres.

Faisons le calcul des guerres depuis le temps que Louis XIV commença de régner, c'est-à-dire depuis l'année 1643. La France fut en guerre de 1643 à 1659, ce qui fait seize ans. Vint ensuite une guerre qui dura deux ans; une autre qui dura six ans; une autre qui dura neuf ans; une autre qui dura douze ans = 16 ans, plus 2 ans, plus 6 ans, plus 9 ans, plus 12 ans, cela fait 45 ans de guerre. De 1643 à 1715, date de la mort de Louis XIV, il y a 72 ans. De 72 retranchons 45, il reste 27. La France n'eut donc que 27 années de paix sur 72. Divisons 72 par 27. Le quotient donne 2 et $\frac{2}{3}$; mettons 3. On voit que la France n'eut qu'une année de paix sur trois ans.

Les rois, en ce temps-là, avaient la barbare coutume de faire la guerre presque toujours.

Gouvernement de Louis XIV.

Louis XIV gouverna son royaume en maître absolu.

Il voulait que tous ses sujets, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, lui obéissent sans discuter ses ordres.

Si quelqu'un lui résistait ou lui déplaisait, il le faisait mettre en prison; ou bien il l'obligeait à s'en aller loin de Paris ou bien hors du royaume.

La révocation de l'Edit de Nantes.

Il voulut que tous ses sujets eussent la même religion que lui et, pour forcer les protestants à se faire catholiques, il annula l'Edit de Nantes par lequel Henri IV leur avait accordé la liberté de conscience.

Ce fut un acte odieux et très malheureux pour la France.

250 000 protestants aimèrent mieux s'en aller dans les pays étrangers que de se faire catholiques.

Il y avait parmi ceux qui s'en allèrent des soldats, des matelots, des ouvriers, des fabricants, des marchands, des juges, des savants.

La France fut appauvrie par leur départ et les pays étrangers furent enrichis par leur arrivée.

Beaucoup s'en allèrent en Allemagne.

Les protestants français à Berlin.

Il y avait alors en Allemagne un prince qu'on appelait Frédéric-Guillaume. Il possédait le Brandebourg qui avait pour capitale Berlin, et la Prusse qui avait pour capitale Kœnigsberg, et quelques autres pays encore.

Ces pays étaient pauvres; ils avaient beaucoup souffert des guerres et une partie de la population avait péri.

Plus de vingt mille protestants français s'en allèrent chez Frédéric-Guillaume, qui était protestant.

Les uns s'établirent par groupes dans les campagnes. Ils plantèrent des mûriers et ils élevèrent des vers à soie. Ils cultivèrent le tabac, les légumes et les arbres fruitiers ; ces cultures étaient à peine connues dans ces pays.

Les autres s'établirent dans les villes : ils construisirent des fabriques de papier, de bas et d'étoffes ; ils ouvrirent de beaux ateliers d'horlogerie.

Ils fondèrent aussi des maisons de commerce, qui eurent des relations avec les états étrangers.

Des savants français, des juges, des prédicateurs, des médecins enseignèrent leur science et leurs arts aux sujets de Frédéric-Guillaume.

Rien qu'à Berlin, il y eut cinq mille Français. Berlin, en ce temps-là, n'avait guère que dix mille habitants. C'était une très pauvre ville, très sale, où beaucoup de rues étaient bordées d'étables à cochons.

Après l'arrivée des Français, la ville s'embellit vite ; des Français riches y bâtirent de bonnes maisons. Il y eut plus de gens instruits s'habillant bien, parlant bien.

Ainsi, par la faute de Louis XIV, grandit la ville de Berlin qui est aujourd'hui la puissante capitale de l'empire d'Allemagne.

Le château de Versailles.

Louis XIV fit beaucoup de dépenses pour contenter son orgueil.

Son père Louis XIII avait bâti un petit château dans un petit endroit qu'on appelait Versailles, où il allait souvent chasser dans les bois.

Louis XIV fit du petit château un des plus grands et des plus beaux palais du monde.

Par la porte d'une grille, on entre dans une cour très vaste. Des bâtiments la bordent à droite et à gauche. Au fond est l'ancien château de Louis XIII. De l'autre côté c'est un long bâtiment percé de fenêtres très hautes...

De ces fenêtres, on aperçoit à ses pieds un vaste parterre ; puis des escaliers qui descendent vers un grand jardin ; puis d'autres escaliers gigantesques, qui descendent vers le parc immense. Le parc s'élève en colline et l'horizon est bordé de bois.

Une grande allée coupe en deux ce paysage ; d'autres allées venant de droite et de gauche aboutissent à la grande allée.

Partout des bosquets, des statues de marbre ou de bronze, et des bassins d'où s'élèvent des jets d'eau.

La Cour du Roi.

A Versailles Louis XIV vivait comme un dieu.

Il avait, pour le garder, pour le servir dans sa chambre et à table, pour ses chasses, pour le service religieux de sa chapelle, pour sa musique, des milliers de personnes.

Les courtisans, c'est-à-dire ceux qui vivaient à la cour, passaient leur vie à regarder le roi et à l'admirer.

Le roi se levait et se couchait en grande cérémonie devant les courtisans. C'était un honneur de lui donner sa chemise et de tenir son bougeoir.

Les courtisans le regardaient manger. Quand il demandait à boire, l'échanson qui se tenait derrière lui criait : « A boire pour le roi », faisait la révérence au roi, allait au buffet. Là, le chef de l'échansonnerie lui remettait une soucoupe d'or où se trouvait un verre couvert, une carafe de vin, une carafe d'eau. Alors se mettaient en marche le chef de l'échansonnerie, l'échanson, un aide du gobelet. Tous trois arrivés près du roi faisaient la révérence. Puis l'un des deux échansons se versait un peu de vin dans une tasse de vermeil ; l'autre, un peu d'eau. Ils buvaient. C'est ce qu'on appelait essayer la boisson (pour montrer au roi qu'elle n'était pas empoisonnée). Ensuite le gentilhomme échanson faisait une nouvelle révérence au roi, découvrait le verre, présentait les carafes. Le roi se versait de l'eau et du vin. Nouvelle révérence de l'échanson qui rendait la soucoupe au chef de l'échansonnerie, lequel, suivi de l'aide, la reportait au buffet.

Louis XIV donnait dans le palais et dans le parc de grandes fêtes. On y jouait la comédie, on y dansait et on y chantait. Le soir, on illuminait le château, le bord des allées, le bord des pièces d'eau, les bosquets, et on tirait des feux d'artifice. La fête durait jusqu'au lever du soleil...

Tout cela coûtait fort cher. Louis XIV dépensa des centaines de millions au château de Versailles.

D'autre part, les armées et les guerres coûtèrent des milliards.

Pour payer ces dépenses, il fallait demander beaucoup d'argent aux Français et faire des dettes, qu'on ne pouvait payer.

A la fin du règne, la France était affaiblie et ruinée.

Louis XIV fut assurément la cause de cet affaiblissement et de cette ruine.

Les dernières années.

Les dernières années de Louis XIV furent très tristes. Il vit mourir son fils, ses petits-fils, un de ses arrière-petits-fils.

Il se sentait entouré de grandes misères. En 1709, après un hiver rigoureux où la terre avait gelé profondément, la récolte manqua. On fit du pain avec des fougères, du chiendent et du chou-navet. Des malheureux, devenus criminels par misère, volaient et tuaient sur les routes.

Dans les provinces et à Paris, il y eut des émeutes de meurt-de-faim. Des femmes partirent de Paris pour aller à Versailles demander au roi de faire diminuer le prix du pain. Des soldats les arrêtaient au pont de Sèvres.

A Versailles, le roi entendit les cris de colère et de désespoir des gens de la ville.

Dans ces malheurs, le roi garda un grand courage. Il pleurait quand il était seul ; mais, devant le monde, il paraissait ferme et tranquille.

Quand vint la mort, il fit bon visage. On apporta sur son lit son arrière-petit-fils, qui allait lui succéder. C'était un enfant de cinq ans.

Il lui dit : « J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imites pas en cela ; non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. » Il lui recommanda de soulager le peuple accablé de misère et d'impôts. Il se repentait trop tard de ses grandes fautes.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

INSTITUTRICES : Rossenges, fr. 1000 et autres avantages légaux;
30 juin.

NOMINATIONS :

Dans sa séance du 17 juin 1911, le Conseil d'Etat a nommé :

Mlle Blanche Glas, en qualité de maîtresse spéciale d'anglais, à l'école supérieure et gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne ; Mlle Marguerite Bourgeois et Mme Dériaz Persoz, en qualité de maîtresses secondaires au dit établissement.

Ces trois dernières nominations sont faites à titre provisoire et pour une année.

Le Département de l'Instruction publique et des Cultes ouvre une souscription auprès du personnel enseignant primaire et secondaire, ainsi qu'auprès des autorités scolaires du canton qui désirent se procurer :

1. **La carte générale de la Suisse** (réduction de la carte Dufour) 4 feuillets au 1/250 000, éditée par le bureau topographique fédéral.

Les prix de cette carte sont fixés comme suit :

a) Les 4 feuillets non collés, fr. 4.— (impression sur cuivre, fr. 2.— (report sur pierre) ;

b) Les 4 feuillets collés sur toile, format de poche, fr. 7.20 ou fr. 5.20 ;

c) les 4 feuillets assemblés, carte murale, collés sur toile, avec rouleaux, fr. 15.— (impression sur cuivre).

La carte, portant la mention « carte d'instituteur », sera conservée par son possesseur, qui ne pourra ni la vendre, ni la céder à un tiers. Cette acquisition sera, en outre, mentionnée dans le livret de service des instituteurs.

Chaque instituteur n'a droit à retirer qu'un seul exemplaire de cette carte.

2. Les feuillets de l'**Atlas Siegfried**, au 1/25.000, concernant le canton de Vaud, à fr. 0,60 la feuille.

Les souscripteurs qui se proposent de faire monter ces cartes par 4 feuillets ensemble, sont priés de l'indiquer dans leur demande.

Une feuille pour le choix des numéros sera transmise à ceux qui le demanderont.

Les frais de port seront à la charge des destinataires.

Les demandes devront être adressées au Département de l'Instruction publique, bureau des Fournitures scolaires, pour le 15 juillet 1911.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Les examens du Collège classique cantonal commenceront :

Samedi 1er juillet, à 7 heures, pour la 1re et la 4me classe.

Vendredi 7 juillet, à 7 heures, pour les élèves qui désirent entrer dans les 5 premières classes.

Samedi 8 juillet, à 7 heures, pour les élèves qui désirent entrer dans la 6me classe. Age requis : 10 ans révolus au 31 décembre de l'année courante.

Inscription du 26 au 29 juin au soir.

Présenter : extrait de naissance, certificat de vaccination, certificat d'études antérieures.

Si le besoin s'en fait sentir, des cours de raccordement seront organisés pour les élèves qui commenceraient un peu tard les études classiques. Finance : 50 fr. maximum par trimestre.

Examens : **vendredi 7 juillet, à 7 h.**

H33140L

Ouverture de l'année scolaire 1911-1912 : **lundi 4 septembre, à 2 h.**

Ferienaufenthalt.

Deutschschweizerischer **Lehrer** sucht für die **Sommerferien Pension** bei einem Kollegen der franz. Schweiz, auf dem Lande. See oder Gebirge bevorzugt. Offerten unter Chiffre **E. S. S.** an die *Gérance de l'Éducateur*.

Cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique scolaire

Par ordre du Département militaire fédéral, la société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours suivants.

I. **Hérisau.** Du 17 juillet au 5 août. Directeurs: MM. R. Spühler, maître de gymnastique à l'école normale de Künsnacht, et A. Frei, maître de gymnastique à l'école réelle supérieure de Bâle.

II. **Neuchâtel.** Du 17 juillet au 5 août. Directeurs: MM. E. Hartmann, maître de gymnastique, à Lausanne, et Eugène Richème, maître de gymnastique, à Neuchâtel.

III. **Lucerne.** Du 8 au 28 octobre. Directeurs: MM. Carl Fricker, maître de gymnastique à l'école normale d'Aarau, et H. Bandi, maître de gymnastique à l'école normale de Berne.

D'après le règlement pour les cours de gymnastique, promulgué le 16 mai dernier par le Département militaire fédéral, sont admis à participer sans autre aux cours ci-dessus, les maîtres et les maîtresses. Peuvent être admises en outre à y participer, d'autres personnes se préparant à l'enseignement de la gymnastique pour autant qu'elles établiront qu'elles possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires. Le maximum des participants est de 32 par cours. Les participants doivent suivre le cours complet. Les inscriptions pour une durée plus courte ne sont pas prises en considération. Le programme d'enseignement est basé sur l'école fédérale de gymnastique.

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accorde aux participants une subvention de 3 francs par jour; ils ont droit en outre à une indemnité de déplacement représentant le prix de leur billet de 3^{me} classe pour les parcours par chemin de fer et de 2^{me} classe pour les parcours par bateaux à vapeur. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans les environs, ils reçoivent une subvention de 2 fr. par nuit.

Les maîtres et maîtresses ainsi que les autres candidats qui pourront fournir la preuve qu'ils possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires pour pouvoir suivre ces cours, sont priés de faire parvenir leur demande d'inscription pour chaque cours, à celui des directeurs désigné le premier. Les inscriptions doivent être faites jusqu'au 5 juillet pour les cours de Hérisau et de Neuchâtel et jusqu'au 25 septembre pour le cours de Lucerne.

Nous avons déjà prié les Départements cantonaux de l'instruction publique de subventionner également de leur côté les participants éventuels. Néanmoins, ceux-ci feront bien de leur présenter encore des demandes individuelles de subvention.

Sur demande, les directeurs des cours s'occuperont volontiers de procurer aux participants des chambres et pensions bon marché. Tous les autres renseignements seront donnés aux participants par les directeurs des cours.

Au nom de la Société suisse des maîtres de gymnastique,

Bâle et Zurich, mai 1911.

Le Secrétaire.

Le Président,

A. FREI.

SPÜHLER.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE

== LUCERNE „Wallhall“ ==

THEATERSTRASSE 12

à 2 minutes de la gare et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés.

◆◆ DINERS à 1 fr., 1 fr. 20, 1 fr. 50 et 2 fr. ◆◆
◆◆ Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc. ◆◆

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée.

TÉLÉPHONE 896.

H 1459 Lz

E. FRÖHLICH, propr.

Cours normaux pour maîtres de gymnastique pour jeunes filles

Pour la formation de maîtres et de maîtresses pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, la Société suisse des maîtres de gymnastique organisera cette année, avec l'appui de la Confédération, 2 cours.

I. **Un cours de 15 jours pour le degré inférieur**, à Soleure, du 17 au 29 juillet. Directeurs: MM. J. Bosshart, à Zurich, et G. Niethammer, à Bâle.

II. **Un cours de 3 semaines, donné en langue française**, à La Chaux-de-Fonds, du 7 au 26 août. Directeurs: MM. G. Bubloz, à La Chaux-de-Fonds, et F. Gambazzi, à Lugano.

Le cours du degré inférieur fournira des exemples d'exercices du domaine de l'enseignement préparatoire ainsi que le « sujet ou la matière » de la gymnastique pour jeunes filles de 10 à 12 ans; le cours donné en français fournira en outre le sujet de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles pour les 3 années suivantes.

Ils sont destinés en première ligne à des maîtres et à des maîtresses de gymnastique; on pourra y admettre cependant d'autres personnes se préparant à l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, pour autant qu'elles établiront qu'elles possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires. Le nombre maximum des participants est de 30 pour le cours français et de 40 pour le cours allemand. Si le nombre des inscriptions dépasse ces chiffres, les premières inscriptions reçues seront d'abord prises en considération.

La participation aux cours est gratuite; en revanche le logement et la pension sont aux frais des participants. Les directeurs des cours s'efforceront de procurer aux participants qui le demanderont une pension bon marché.

La subvention de la Confédération nous permet d'accorder aux participants au cours de La Chaux-de-Fonds une subvention de 30 fr. et à ceux du cours de Soleure une subvention de 17 fr. Nous adressons en outre des demandes de subventions aux Autorités cantonales et communales de l'enseignement public.

Les maîtres et maîtresses ainsi que les autres personnes désireuses de participer aux cours et qui remplissent les conditions indiquées plus haut sont priés de faire parvenir leur demande d'inscription à celui des directeurs de chaque cours désigné le premier. Ces demandes doivent être adressées jusqu'au 5 juillet pour le premier cours et jusqu'au 26 juillet pour le deuxième cours.

Au nom du Comité de la Société suisse des maîtres de gymnastique,

Zurich et Bâle, mai 1911.

Le Secrétaire,

A. FREI.

Le Président,

SPUHLER.

ECOLE NOUVELLE cherche pour septembre

MAITRESSE PRIMAIRE

Adresser curriculum vitæ, références et renseignements, sous chiffres

B 2447 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

BRASSERIE SPINNLER
MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F

Fr. 4 50.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

Fétis, F. J. Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—

Maréchal, H. et Parès, G. Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50

Reuchsel, A. L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—

Roger-Ducasse. Ecole de la dictée, 400 exercices gradués. à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—

Humbert, G. Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50

Kling, H. Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—

Kælla, G. A. Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—

» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—

Pilet, W. Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—

Lauber, L. Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—

» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50

Masset, H. Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50

Dureau, Th. Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.

1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—

Soullier Ch. Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50

Mayor, Ch. — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièzes et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35

2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)

Bayer, J. Manuel de Pédagogie musicale pratique.

1^{er} vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—

2^{me} vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—

» Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—

Combarieu, J. Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50

Marcaillou, G. L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—

Declercq. Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—

Berger, A. Théorie scientifique du violon, fr. 3.50

Kœckert, G. Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15

Berthoud, E. Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 26



LAUSANNE — 1^{er} Juillet 1911.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gaillox instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE





Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les membres de la S. P. V. l'escompte spécial de

10%

sans aucune majoration, nos prix modérés sont tous marqués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Occasion exceptionnelle

OFFERTE AUX

MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT



QUELQUES EXEMPLAIRES NEUFS

DU

Dictionnaire Géographique

DE LA SUISSE

Six volumes reliés. Prix usuel : fr. 260

à **net fr. 100** comptant

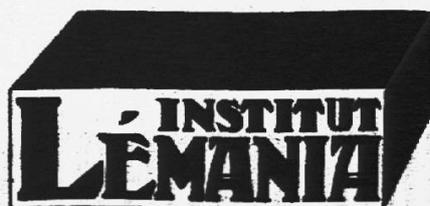
ou 12 mensualités de fr. 10



Librairie PAYOT & Cie

LAUSANNE





Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide
aux **BACCALURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

300 élèves en 2³/₄ ans, 95 % de succès

Jeune allemand (cand. phil.)

cherche de suite place comme précepteur dans bonne famille de la Suisse française.

Adresser les offres à la **Gérance de l'Éducateur** sous K. P.

TRIENT

→+ HOTEL-PENSION DES ALPES ←+

remis à neuf. Séjour ravissant et tranquille, forêts de sapins à proximité de l'hôtel, promenades faciles et variées. Chambre noire. Cuisine soignée.

H 33053 L

Pierre Deléglise, propr.

ECOLE NOUVELLE cherche pour septembre

MAITRE ET MAITRESSE PRIMAIRES

Adresser curriculum vitæ, références et renseignements, sous chiffres

B 24447 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE

LUCERNE „Wallhall“

THEATERSTRASSE 12

à 2 minutes de la gare et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés.

◆◆ **DINERS à 1 fr., 1 fr. 20, 1 fr. 50 et 2 fr.** ◆◆
◆◆ **Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.** ◆◆

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée.

TÉLÉPHONE 896.

H 1459 Lz

E. FRÖHLICH, propr.